

EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Publié le

Rechercher

ID : 041:214100109-20230511-2023_026-DE

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
04/05/2023

En exercice	Présents	Votants
14	10	11

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2023-26 *motion de soutien contre les déserts médicaux*

Séance du 11 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de mai à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine RENOU Christelle,

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric,

Absents excusés : M. LELEU Eric,
Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,
M. MARCO Benjamin,
M. TYTGAT Loïc.

Mme Catherine MOTTIER a été désignée secrétaire de séance ;

Madame le Maire informe qu'elle propose de prendre une motion de soutien pour la proposition de loi pour lutter contre les déserts médicaux proposée par le député de la 3^{ème} circonscription de Loir-et-Cher, M. Christophe MARION.

En effet, au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est à République qui recule.

A ce jour malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposés une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance, en outre, des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale : le conseil municipal d'Azé en Loir-et-Cher forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

Catherine MOTTIER